

Département des Ardennes

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG



Portes du Luxembourg  
Communauté de Communes

## Procédure de demande de Déclaration d'Utilité Publique liée au projet de création d'une déchèterie communautaire à Mouzon

### DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE

Décembre 2023

#### 1. Notice explicative

*Vu pour être annexé à la demande communautaire sollicitant auprès de M. le Préfet des Ardennes l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la D.U.P. et de l'enquête parcellaire.*

Cachet de la CCPL et signature

*Le Président,  
Frédéric LATOUR*



Urbanisme & environnement  
Ingénierie en infrastructures  
Géomètre-expert

SARL BUREAU D'ÉTUDES DUMAY - 28 avenue Philippoteaux - 08200 SEDAN

E-Mail : [dumay@dumay.fr](mailto:dumay@dumay.fr) - Tél. 03 24 27 87 87

SARL au capital de 30 000 € - RCS Sedan - SIRET 533 395 638 00018

[www.dumay.fr](http://www.dumay.fr)



Département des Ardennes

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG



## Procédure de demande de Déclaration d'Utilité Publique liée au projet de création d'une déchèterie communautaire à Mouzon

### DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE

Décembre 2023

#### 1. Notice explicative

*Vu pour être annexé à la demande communautaire sollicitant auprès de M. le Préfet des Ardennes l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la D.U.P. et de l'enquête parcellaire.*

*Cachet de la CCPL et signature*



**SARL BUREAU D'ÉTUDES DUMAY** - 28 avenue Philippoteaux - 08200 SEDAN  
E-Mail : [dumay@dumay.fr](mailto:dumay@dumay.fr) - Tél. **03 24 27 87 87**  
SARL au capital de 30 000 € - RCS Sedan - SIRET 533 395 638 00018  
[www.dumay.fr](http://www.dumay.fr)



## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1. DONNÉES DE CADRAGE .....</b>	<b>2</b>
1.1. AVANT-PROPOS .....	2
1.2. CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE .....	2
1.3. OBJET DE LA PRÉSENTE NOTICE.....	2
1.4. IDENTIFICATION DE L'EXPROPRIANT .....	2
<b>CHAPITRE 2. SITUATION ET OBJET DE L'OPÉRATION.....</b>	<b>3</b>
2.1. CADRE GÉOGRAPHIQUE GÉNÉRAL .....	3
2.2. OBJET DE L'OPÉRATION .....	3
<b>CHAPITRE 3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
3.1. MILIEU TOPOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE.....	5
3.1.1. Contexte topographique.....	5
3.1.2. Contexte géologique.....	6
3.2. APPROCHE LIÉE AUX DONNÉES ÉCOLOGIQUES.....	6
3.3. APPROCHE LIÉE AUX RISQUES NATURELS .....	7
3.4. RÉGLEMENT D'URBANISME EN VIGUEUR .....	9
3.5. OCCUPATION ACTUELLE DES SOLS – ÉTAT DES LIEUX .....	10
<b>CHAPITRE 4. JUSTIFICATIONS DE L'UTILITÉ PUBLIQUE DE L'OPÉRATION .....</b>	<b>11</b>
4.1. MISE EN ŒUVRE D'UNE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE.....	11
4.2. MISE EN PLACE D'UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL .....	11
4.3. BESOIN DE CRÉATION D'UN NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITÉ.....	12
4.4. RÉDUCTION GLOBALISÉE DES DÉPLACEMENTS DES USAGERS .....	13
4.5. SAISIE D'UNE OPPORTUNITÉ FONCIÈRE .....	13
<b>CHAPITRE 5. RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ÉTÉ RETENU .....</b>	<b>14</b>
5.1. RÉUTILISATION D'UNE FRICHE D'ACTIVITÉS ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE.....	14
5.2. CRÉATION D'UN POINT DE COLLECTE CENTRAL AU TERRITOIRE.....	14
5.3. INSERTION FAVORISÉE DANS L'ENVIRONNEMENT.....	15

## GLOSSAIRE

C.C.P.L.	Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
D.U.P.	Déclaration d'Utilité Publique
R.D.	Route Départementale

## Chapitre 1. DONNÉES DE CADRAGE

### 1.1. AVANT-PROPOS

Le droit reconnu aux collectivités publiques de déposséder un particulier de son bien pour l'incorporer au patrimoine d'une personne publique, et parfois privée, est très ancien, et formellement inscrit dans l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Tous les biens immobiliers privés des particuliers et des collectivités publiques peuvent être expropriés, qu'ils soient bâtis ou non bâtis, qu'ils bénéficient ou non d'une protection (ex : monuments historiques, etc.), sous réserve du respect des règles de procédures particulières.

L'opération projetée par la collectivité doit être déclarée d'utilité publique.

**Préalablement à cette déclaration, une enquête publique est lancée sur la base d'un dossier, dont le contenu est réglementé par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les personnes intéressées, même celles qui ne sont ni expropriées, ni résidentes dans la commune peuvent le consulter.**

### 1.2. CONTENU DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Ce dossier répond aux dispositions de l'article R.112-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et se compose des pièces suivantes :

- 1° Une notice explicative (le présent document)
- 2° Le plan de situation
- 3° Le périmètre délimitant les immeubles à exproprier ;
- 4° L'estimation sommaire du coût des acquisitions à réaliser

### 1.3. OBJET DE LA PRÉSENTE NOTICE

Conformément à l'article R.112-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, cette notice explicative indique :

- l'objet de l'opération et
- les raisons pour lesquelles, parmi les partis envisagés, le projet soumis à l'enquête a été retenu, notamment du point de vue de l'insertion dans l'environnement.

### 1.4. IDENTIFICATION DE L'EXPROPRIANT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG

Représenté par M. Frédéric LATOUR, président

37 Ter avenue du Général de Gaulle,

08110 Carignan

Tél : 03 24 27 90 98

Fax : 03 24 22 05 10

@mail : [contact@portesduluxembourg.fr](mailto:contact@portesduluxembourg.fr)

## Chapitre 2. SITUATION ET OBJET DE L'OPÉRATION

### 2.1. CADRE GÉOGRAPHIQUE GÉNÉRAL

L'emprise foncière concernée par la présente demande est située **sur le territoire de la commune de Mouzon, et plus précisément dans le prolongement du Faubourg Sainte-Geneviève route de Yoncq.**

Située au Nord-Est du département des Ardennes, à une trentaine de kilomètres du chef-lieu du département, Charleville-Mézières, la commune de Mouzon appartient aujourd'hui au canton de Carignan et à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg. Son territoire couvre une superficie totale approchée de 4 183 ha.

**La commune de Mouzon constitue avec ses 2 227 habitants<sup>1</sup> un bourg dynamique des Ardennes**, accueillant sur son territoire des équipements structurants pour le département (ex : centre aquatique Camourau, la maison de retraite EHPAD de l'Abbaye, l'Office de tourisme et la Halte Fluviale, une Maison France Services).

**Le faubourg de Sainte-Geneviève est une extension historique située au sud du ventre-bourg.** Le faubourg est desservi **par la route départementale n°19**, structurant l'ensemble de ce quartier, en direction de Beaumont-en-Argonne. Le site d'étude, situé à l'embranchement entre la RD n°19 et la route de Yoncq, est à proximité immédiate de la commune tout en étant accessible des autres communes.

| *Voir pièce n°2 du dossier : plan de situation*

### 2.2. OBJET DE L'OPÉRATION

**Il s'agit de permettre l'installation d'un équipement d'intérêt collectif, sur un espace déjà urbanisé sur la commune de Mouzon, un des principaux bourgs de la communauté de communes.**

Dans le cadre de la fermeture du site du Groupe Coopératif Vivescia et de sa mise en vente, s'est posée la question de la reprise du site par la Commune et la CCPL. Ces dernières ont manifesté leur intérêt pour ce terrain en périphérie du bourg. En effet, dans le cadre de plusieurs échanges entre les deux collectivités, un projet de déchèterie a émergé. Depuis plusieurs mois déjà, Mouzon avait manifesté son souhait de réaliser une déchèterie sur la commune, un réel besoin s'étant fait sentir. La reprise de l'ancien site Vivescia représente ainsi une véritable opportunité foncière pour le développement de ce projet, tant par son emprise que par sa situation en sortie de bourg qui évitera des nuisances pour les constructions alentours.

**L'emprise foncière nécessaire est à ce jour déterminée. Elle porte sur l'ensemble de la friche, bâtie sur la parcelle cadastrée ZS 0006, d'une superficie totale approchée de 7 227 m<sup>2</sup>.**

| *Voir pièce n°3 du dossier : périmètre délimitant les immeubles à exproprier*

---

<sup>1</sup> Source : Données I.N.S.E.E. – Population totale légale 2016 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019

Voir également le dossier d'enquête parcellaire établi en parallèle du présent dossier d'enquête préalable à la demande de DUP.



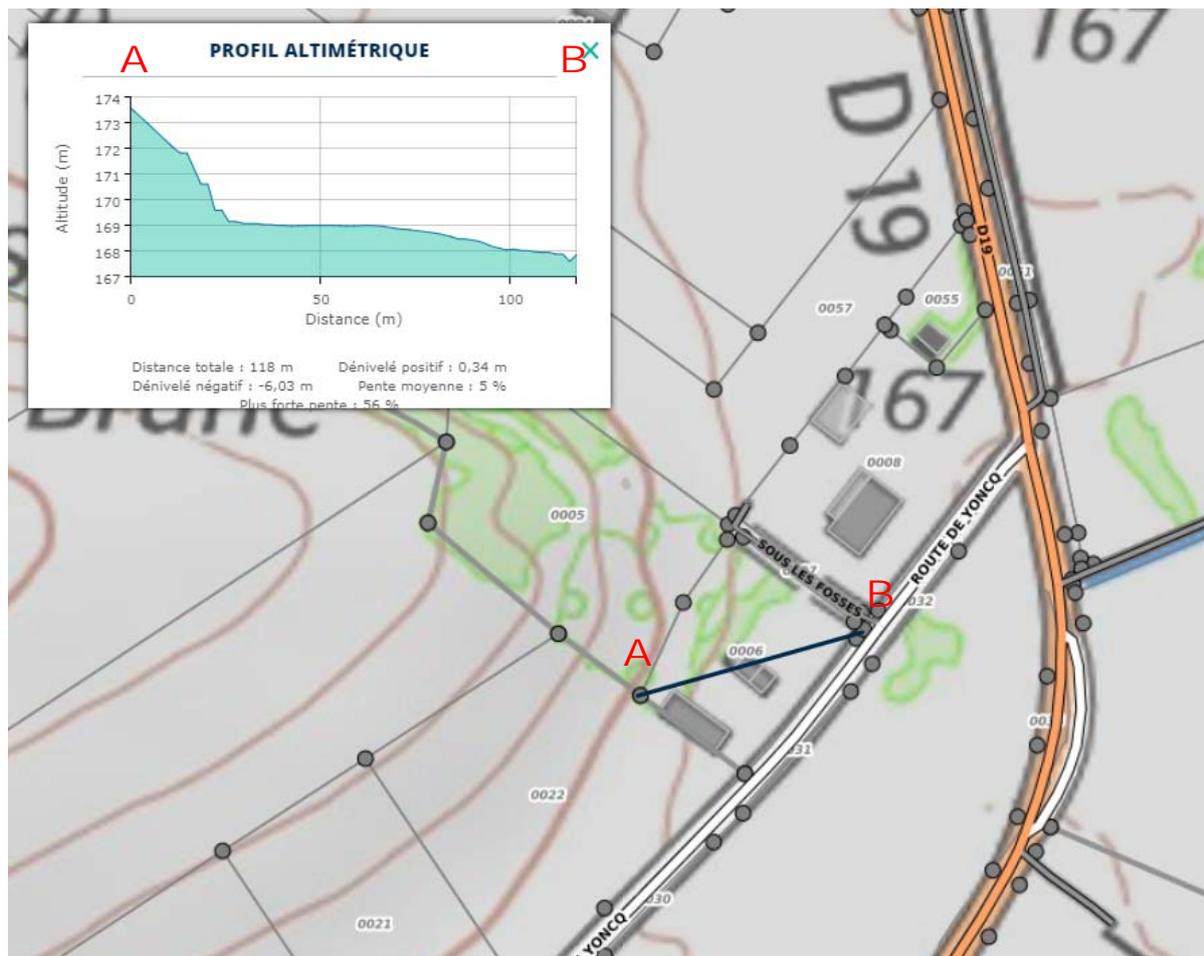
Localisation de la parcelle ZS  
0006 (emprise globale)  
© cadastre.gouv.fr

## Chapitre 3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 3.1. MILIEU TOPOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE

#### 3.1.1. Contexte topographique

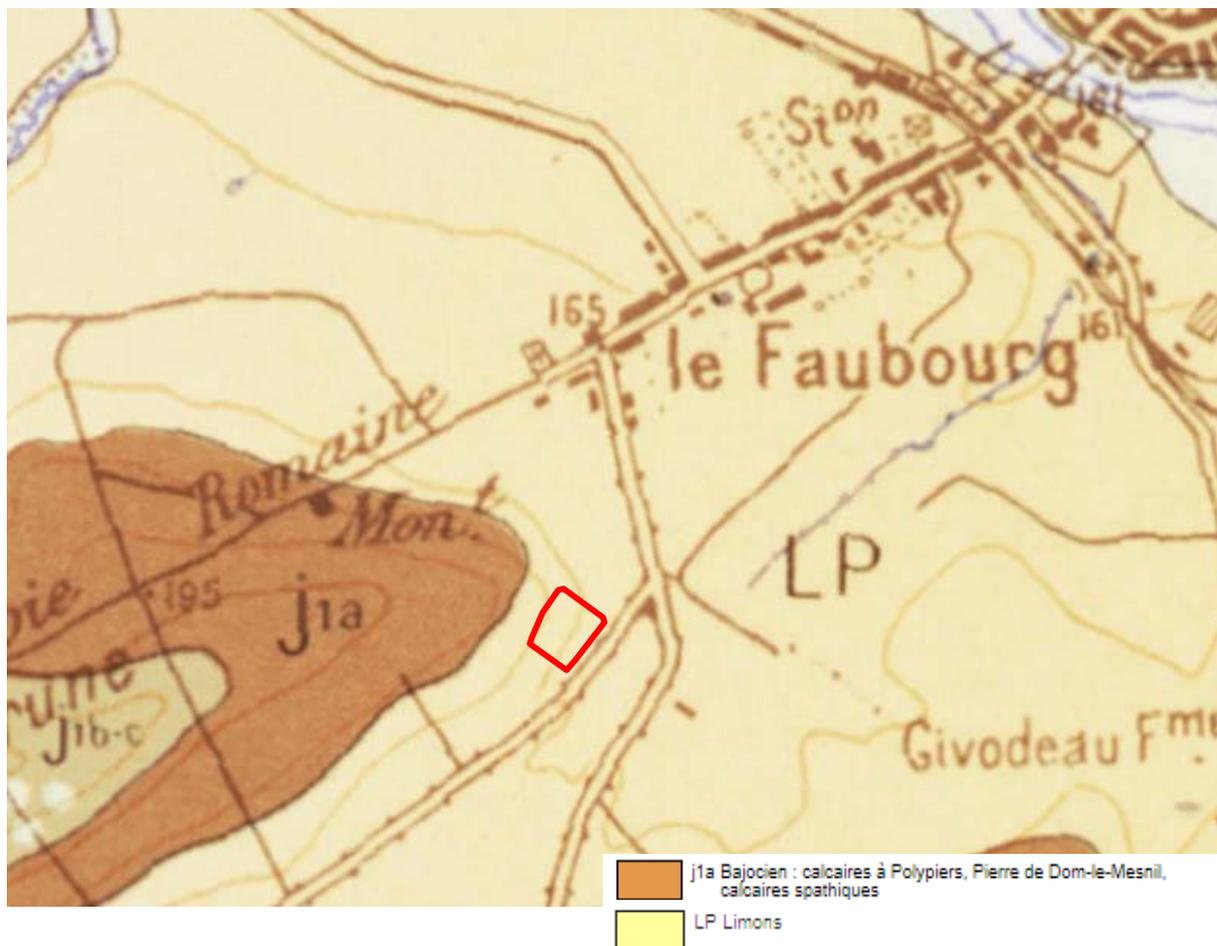
Du point de vue topographique, la parcelle ZS 0006 est située côté amont de la route de Yoncq. Elle présente une pente moyenne, de l'ordre de 5% en moyenne. Elle atteint 35% ponctuellement, notamment dans sa partie Ouest.



Source : © Géoportail

### 3.1.2. Contexte géologique

Du point de vue géologique, le terrain se situe sur des formations d'**alluvions modernes** uniquement.



Contexte géologique Source : © Portail InfoTerre, BRGM

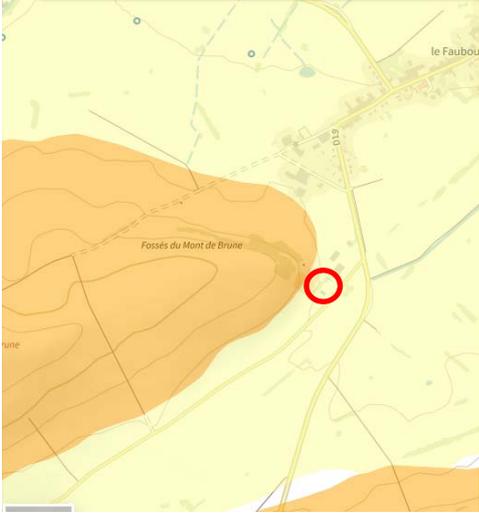
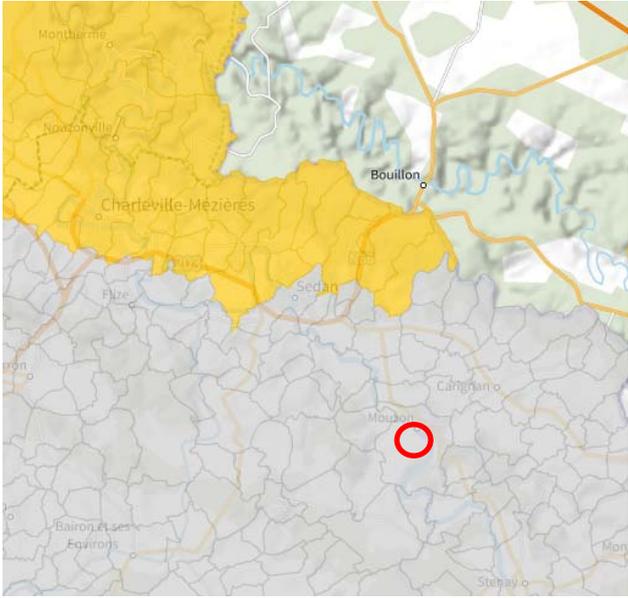
## 3.2. APPROCHE LIÉE AUX DONNÉES ÉCOLOGIQUES

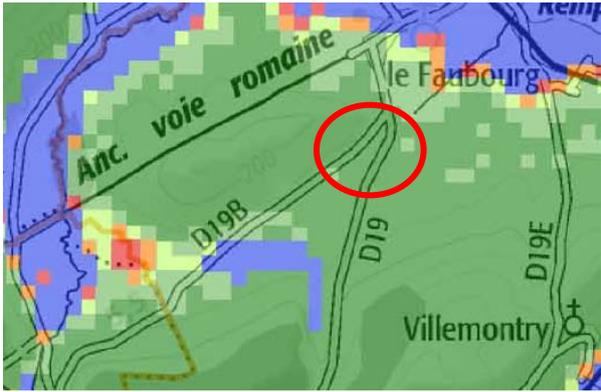
Le territoire global de Mouzon est recoupé par plusieurs zones environnementales présentant un intérêt pour la biodiversité :

- le site Natura 2000 de la « Confluence des vallées de la Meuse et de la Chiers » - Directive Oiseaux (Zone de protection spéciale - ZPS),
- la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) « Confluent des vallées de la Meuse et de la Chiers »,
- des zones humides remarquables du SDAGE Rhin Meuse, ou encore des zones humides dites « Loi sur l'Eau » répertoriées,
- la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « Prairies humides de la vallée de la Meuse, bois et pelouses des coteaux entre Létanne et Villemontry ».

**Cependant, le site d'étude n'est pas recoupé par ces zones. À titre d'information, il est distant d'1,3 km environ à vol d'oiseau de la ZPS / Natura 2000.**

### 3.3. APPROCHE LIÉE AUX RISQUES NATURELS

<b>APPROCHE LIÉE AUX RISQUES NATURELS RECENSÉS SUR LA PARCELLE CONCERNÉE PAR LE PROJET ET SES ABORDS</b>	
<p><b><u>P.P.R.i.</u></b> → <b>Risque nul</b> Le territoire de Mouzon est concerné par l'application des dispositions du Plan de Prévention du Risque inondation Meuse amont II, approuvé le 8 février 2010.</p>	<p><b>Le terrain, situé au Sud du faubourg Sainte-Geneviève, ne se trouve pas en zone inondable.</b> → Hors zone inondable</p>
<p><b><u>RETRAIT GONFLEMENT D'ARGILE</u></b> → <b>Risque faible</b></p> <div style="margin-left: 20px;"> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ff6666; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Aléa fort</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ff9933; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Aléa moyen</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ffff99; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Aléa faible</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #e0e0e0; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> A priori nul</p> </div>	
<p><b><u>SÉISME</u></b> → <b>Risque très faible</b></p> <div style="margin-left: 20px;"> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #cccccc; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sans danger très faible</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ffcc66; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sans danger faible</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ff9933; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sans danger modéré</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #ff6633; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sans danger moyenne</p> <p><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #cc3333; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sans danger forte</p> </div>	

<b>APPROCHE LIÉE AUX RISQUES NATURELS RECENSÉS SUR LA PARCELLE CONCERNÉE PAR LE PROJET ET SES ABORDS</b>	
<p><b><u>CAVITÉS SOUTERRAINES</u></b> → Risque nul</p>	<p>Aucune cavité souterraine ne se trouve sur le site d'étude et ses environs.</p>
<p><b><u>MOUVEMENTS DE TERRAIN</u></b> → Risque faible</p>	<p>Des mouvements de terrain ont été recensés sur la commune, mais uniquement lié au phénomène d'érosion de berges. Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur le site d'étude.</p>
<p><b><u>INONDATION PAR REMONTÉE DE NAPPE ET INONDATIONS DE CAVES</u></b> → Site d'étude intégré majoritairement à la zone <b>potentiellement</b> sujettes aux débordements de nappe. Sensibilité très faible à inexistante.</p> <p>→ Partie ouest du site dépourvu de risque de débordements de nappe ou d'inondation de cave. (selon dalles de localisation) Source : Cartographie nationale de sensibilité aux remontées de nappes, janvier 2018, BRGM</p>	 <p style="text-align: center;"> <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #ADD8E6; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFDAB9; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave         </p>
 <p style="text-align: center;"> <b>Remontée de nappes</b>  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF69B4; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Remontée de nappe dans le socle  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #4169E1; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sensibilité très élevée, nappe affleurante  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF0000; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sensibilité forte  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FF8C00; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sensibilité moyenne  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sensibilité faible  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #3CB371; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sensibilité très faible  <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #006400; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Sensibilité très faible à inexistante         </p>	<p>Source : Porter à connaissance du Préfet des Ardennes / 2018 / PLUi</p>

**Approche préliminaire :**

L'approche ci-dessus a été réalisée pour l'essentiel avec les données publiques mises en ligne sur internet. Il en ressort que la vulnérabilité du site aux risques identifiés est nulle ou faible.

### 3.4. RÉGLEMENT D'URBANISME EN VIGUEUR

La commune de Mouzon dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). La dernière évolution de ce document d'urbanisme est une modification simplifiée approuvée le 22 septembre 2022.

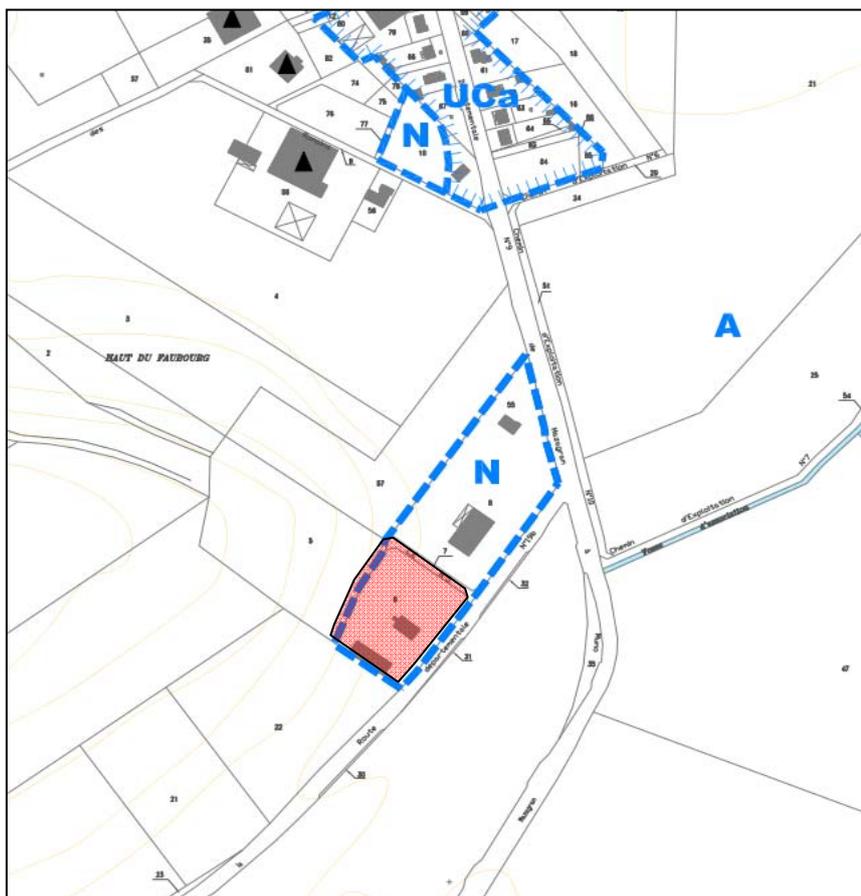
L'élaboration du PLU intercommunal est en cours sur l'ensemble du territoire des Portes du Luxembourg (phase d'études).

**Pour mémoire, le territoire de Mouzon est aussi couvert par un site patrimonial remarquable (SPR / AVAP) au sein duquel un règlement s'applique également. Le site d'études est intégré au secteur 4(a) dit du Grand Paysage.**

À ce jour, la **parcelle globale section ZS n°0006** est classée dans la zone naturelle et forestière (N) du P.L.U. de Mouzon.

L'extrait ci-contre du plan de zonage est ciblé sur le site d'études et ses abords, en détachement de la zone agglomérée de Mouzon (faubourg Sainte-Geneviève).

© Source : Extrait sans échelle du plan de zonage du PLU en vigueur de Mouzon



Dans le règlement de la zone N du PLU, les constructions et installations nouvelles à usage d'équipements publics répondant à une mission de service public ou d'intérêt collectif peuvent être autorisées, ce qui est le cas d'un projet de déchèterie.

Le règlement du SPR n'interdit pas les déchèteries dans le secteur du Grand Paysage.

### 3.5. OCCUPATION ACTUELLE DES SOLS – ÉTAT DES LIEUX

La parcelle globale ZS n°0006 est anciennement occupée par la coopérative agricole Vivescia (qui n'est plus à ce jour propriétaire), pour du stockage des grains et manœuvre des véhicules. La quasi-totalité de la parcelle est ainsi imperméabilisée.

Un accord d'occupation partielle et non permanente a été accordé en son temps par Vivescia à la société limitrophe SARL Ninin Frères (machines agricoles).

La parcelle ZS n°0006 a été acquise courant 2023 par la SCI SOUS LES FOSSES.  
Elle dispose de deux accès donnant sur la route de Yoncq (RD 19B).



Source fond de plan : © Géoportail

## Chapitre 4. JUSTIFICATIONS DE L'UTILITÉ PUBLIQUE DE L'OPÉRATION

La gestion des déchets est un des enjeux majeurs de notre époque, aussi bien pour les ménages que pour les entreprises.

### 4.1. MISE EN ŒUVRE D'UNE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg exploite, dans le cadre de sa compétence « Déchets », 4 déchèteries sur son territoire : Carignan, Raucourt-et-Flaba, Margut et Beaumont-en-Argonne. Une convention avec la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole permet également aux habitants de Douzy de pouvoir se rendre à la déchèterie de Pouru-Saint-Rémy, située à proximité immédiate.

À ce jour, seules les déchèteries communautaires de Carignan et de Raucourt sont accessibles aux professionnels.

Après plusieurs réflexions et de nombreux échanges avec les élus de Mouzon, la CCPL a pour projet de créer une déchèterie en périphérie du bourg-centre, à la sortie du Faubourg Sainte-Geneviève (embranchement de la route départementale vers Yoncq).

Une déchèterie est un espace clos et gardienné où les particuliers et les professionnels peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères. Un tri effectué par l'utilisateur lui-même dans la déchèterie permet la récupération de certains matériaux. Les déchèteries intercommunales sont propriétés de la CCPL et elles sont gérées par celle-ci.

### 4.2. MISE EN PLACE D'UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La mise en place d'un réseau de déchèteries offre une solution réglementaire et respectueuse de l'environnement, en répondant aux objectifs d'intérêt général suivants :

- Faciliter l'évacuation des déchets encombrants par la population dans de bonnes conditions ;
- Économiser les matières premières en recyclant certains déchets tels que les ferrailles, les huiles usagées, le verre, les papiers, les cartons... ;
- Éliminer les dépôts sauvages sur le territoire, potentiellement encouragés par un éloignement géographique des points de collecte en apport volontaire ;
- Limiter la pollution en recevant les « Déchets Ménagers Spéciaux » (huiles de vidange, batteries, peintures, solvants, ...).

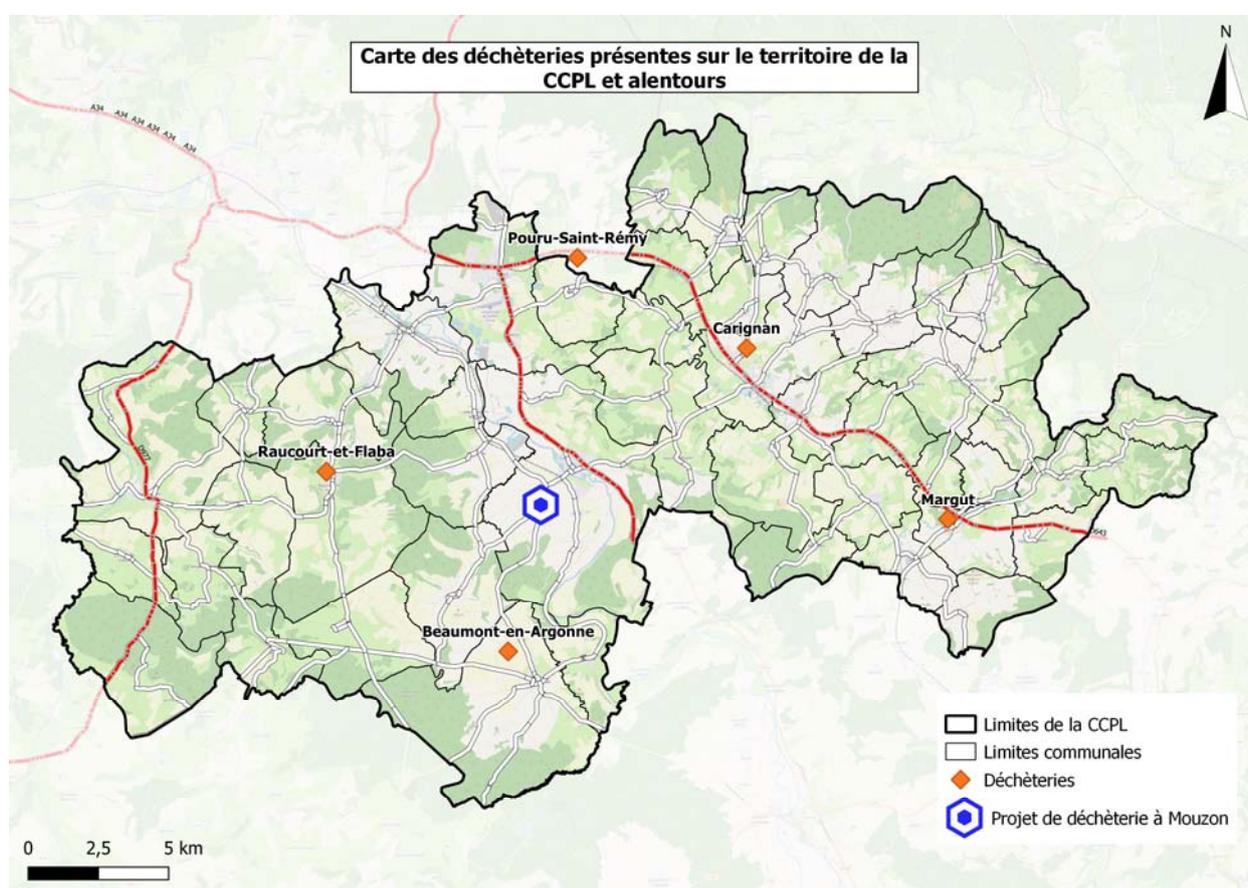
### 4.3. BESOIN DE CRÉATION D'UN NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITÉ

Depuis plusieurs années déjà, les élus de Mouzon se sont manifestés auprès de la CCPL pour mettre en avant le réel besoin de création de ce service de proximité (amélioration des modalités actuelles de gestion des déchets de cette partie de l'intercommunalité, y compris son accessibilité).

**Le site de Mouzon aura vocation à se substituer à la déchèterie de Beaumont-en-Argonne.** Cette dernière, peu adaptée et excentrée sur le territoire, ne dessert que deux communes : Beaumont-en-Argonne et Létanne. De plus, les perspectives d'évolution et d'extension sur ce site restent très limitées.

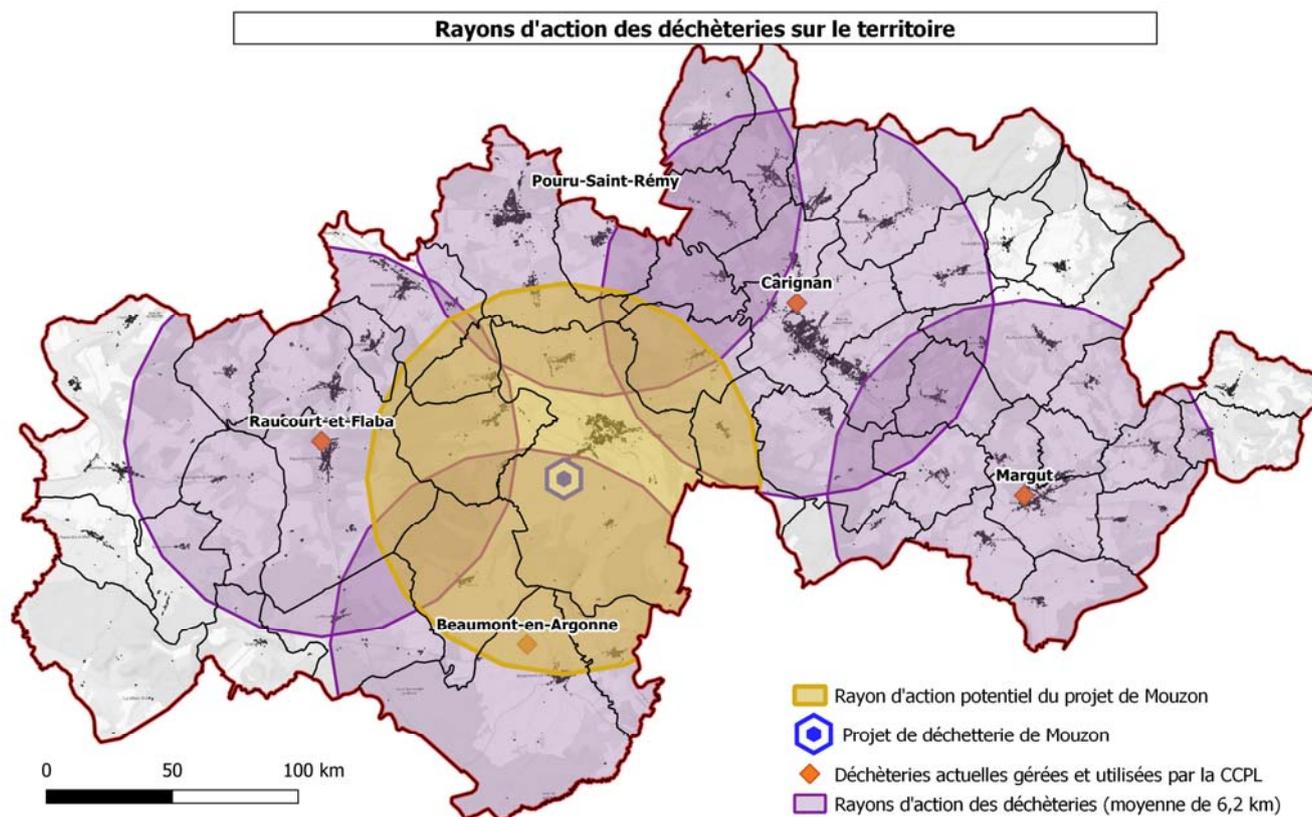
**L'objectif est de proposer un service d'intérêt public plus central, au plus près des habitants et des professionnels du secteur du bassin de vie de Mouzon, qui accueille par ailleurs des zones d'activités.**

**Le projet permettra d'accepter plus de déchets à traiter et aussi ceux des professionnels. De plus, la présence d'un pont bascule permettra d'en faire un centre de transfert.**



#### 4.4. RÉDUCTION GLOBALISÉE DES DÉPLACEMENTS DES USAGERS

D'après l'outil SINOE® de l'ADEME, chaque déchèterie dessert en moyenne une zone de 120 km<sup>2</sup>, soit un rayon de 6,2 km autour de la déchèterie. En appliquant cette moyenne, on remarque que la commune de Mouzon (deuxième bourg en population de l'intercommunalité) est actuellement éloignée de plus de 6,2 km de chaque déchèterie du territoire. Mouzon accueille aussi plusieurs zones d'activités.



Agir sur la mobilité routière c'est aussi pouvoir agir en faveur de la réduction des gaz à effet de serre.

De plus, la déchèterie de Pouru-Saint-Rémy étant gérée par Ardenne Métropole, sa pérennité n'est pas acquise et le futur site de Mouzon permettra aussi aux habitants du bassin de vie de Douzy d'accéder plus facilement à une déchèterie, en outre ouverte toute la semaine (Pouru-Saint-Rémy n'étant ouverte que 2,5 jours / semaine)

#### 4.5. SAISIE D'UNE OPPORTUNITÉ FONCIÈRE

La CCPL souhaite saisir l'opportunité de cette acquisition immobilière (parcelle cadastrée ZS n°6) pour mener à bien ce projet de déchèterie (voir chapitre ci-après).

Le site d'études n'étant pas situé en zones urbaines ou à urbaniser du PLU de Mouzon (U ou AU), le recours au droit de préemption urbain (DPU) n'est pas possible.

## Chapitre 5. RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ÉTÉ RETENU

Il s'agit ici de décrire les raisons pour lesquelles, parmi les partis envisagés, le projet soumis à l'enquête a été retenu, notamment du point de vue de l'insertion dans l'environnement.

### 5.1. RÉUTILISATION D'UNE FRICHE D'ACTIVITÉS ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

En lien avec la fermeture du site du Groupe Coopératif Vivescia et de sa mise en vente, la commune de Mouzon et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg ont porté leurs réflexions sur la reprise du site d'une emprise cadastrée de 7227m<sup>2</sup> (parcelle ZS n°0006). L'acquisition amiable avec Vivescia n'a pas abouti conduisant ainsi au lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acquérir le terrain, le recours au droit de préemption n'étant pas possible sur ce secteur du PLU. En parallèle du lancement de cette procédure de DUP, le terrain a été racheté directement auprès de Vivescia, par la SCI SOUS LES FOSSES, à l'été 2023. Une nouvelle tentative d'accord à l'amiable a été opérée avec le nouveau propriétaire du site mais n'a pas donné de suite probante. Le choix a été fait de poursuivre la procédure en cours. »

La mobilisation des friches et la réduction de la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sont des enjeux majeurs pour les collectivités.

**Le site, déjà majoritairement imperméabilisé, représente une réelle opportunité foncière pour l'accueil d'un nouvel équipement communautaire**, plus important que le site actuel de déchèterie de Beaumont-en-Argonne. Le terrain se situe à la périphérie immédiate de l'un des bourgs-centres de la CCPL, permettant de profiter d'une certaine proximité sans que cela n'occasionne de nuisances pour les habitants les plus proches.

### 5.2. CRÉATION D'UN POINT DE COLLECTE CENTRAL AU TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, la CC des Portes du Luxembourg a décidé d'opter pour un ramassage des déchets en **apport volontaire**, et non plus en porte à porte. Plusieurs communes volontaires de l'intercommunalité ont déjà mis en place ce mode de collecte. À Mouzon, plusieurs bornes sont en cours d'installation dans le but d'une meilleure accessibilité pour les habitants. Ces points d'apport volontaire ne concernent que les ordures ménagères, les conteneurs pour le tri sélectif et le verre en accès libre.

Pour le reste des déchets (encombrants, polluants, etc.), il s'agit également d'un apport volontaire de la part des usagers mais en déchèterie.

Mouzon, deuxième commune la plus importante du territoire avec ses 2 227 habitants après Carignan (2 875 habitants), bénéficie d'une position centrale stratégique, qui est un véritable atout pour différentes raisons :

- L'équipement sera mieux desservi que sur les sites actuels de Beaumont ou de Pouru-Saint-Rémy.
- L'équipement sera plus accessible et permettra de capter un bassin de population plus large : Mouzonnais et habitants des communes limitrophes. Il garantira de cette façon une meilleure répartition des flux en déchèterie sur le territoire et désengorgera d'autres déchèteries, en particulier celle de Carignan qui connaît une forte affluence à l'heure actuelle, les habitants de Mouzon se rendant exclusivement sur ce site.
- L'équipement devrait avoir un impact plus positif sur l'environnement par la réduction des déplacements des usagers et donc des émissions des gaz à effet de serre.

Enfin, le partenariat avec la déchèterie de Pouru-Saint-Rémy n'a pas vocation à être pérenne. La future déchèterie de Mouzon pourra à l'avenir être accessible aux habitants de Douzy.

### **5.3. INSERTION FAVORISÉE DANS L'ENVIRONNEMENT**

Le reportage photographique en pages suivantes illustre l'emplacement actuel du site dans son environnement urbain et paysager.

Le mont boisé existant en frange du site va favoriser l'intégration paysagère de la future déchèterie.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG**

*Document mis à jour en décembre 2023*



*Vue sur le site depuis la RD 19 en venant de Beaumont-en-Argonne*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG**

*Document mis à jour en décembre 2023*



*Autre vue sur le site depuis la RD 19 en venant de Beaumont-en-Argonne à l'approche du site*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG**

*Document mis à jour en décembre 2023*



*Vue limitée sur le site à la sortie de la zone agglomérée mouzonnaise (quartier du faubourg-Sainte-Geneviève)*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG**

*Document mis à jour en décembre 2023*



*Vue « zoomée » sur le site depuis la RD 19 en venant de Beaumont-en-Argonne*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG**

*Document mis à jour en décembre 2023*



*Vue immédiate sur le site depuis la route de Yoncq (RD 19B), à hauteur du premier accès existant*

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU LUXEMBOURG

Document mis à jour en décembre 2023



*Aujourd'hui, le site est notamment occupé par un silo en milieu de parcelle et un bâtiment annexe. Le bâtiment principal, d'une hauteur importante, cache une partie du bourg sur la route de Yoncq en direction de Mouzon-centre.*

***En conclusion :***

***Le site actuel s'insère dans un environnement essentiellement agricole, en extension d'une activité connexe à l'agriculture en sortie de bourg de Mouzon. Le site étant déjà imperméabilisé pour majeure partie, le projet de déchèterie n'aura pas d'impact supplémentaire sur le paysage de cette entrée de ville. De plus, il est prévu à terme de détruire le silo, en tout ou partie, au moins l'étage supérieur : cela permettra d'ouvrir la vue sur le bourg de Mouzon et améliorer l'entrée de la ville au sud.***